



COMMUNE
DE COULOMMES

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE
Canton de SERRIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le samedi vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de COULOMMES, dûment convoqué à neuf heures, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Françoise BERNARD, Maire.

PRESENTS : Mme : BERNARD Françoise, Maire –
Mrs : DELINOTTE Jean-Marie 1^{er} Adjoint – PIOT Bernard, 2^{ème} Adjoint – DELAGARDE Laurent – MAHIOT Loïc – ROSSIGNOL Roger

ABSENTS EXCUSES : Mrs : GIBERT Pascal - MARTINS Didier –THYOUX Laurent

A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DELAGARDE Laurent

La séance est ouverte à 9h05.

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2018, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

ADHESION DES COMMUNES DE BAGNEAUX-SUR-LOING, LESIGNY, CROISSY-BEAUBOURG ET VILLENOY - Délibération N°30-2018

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu les délibérations n° 2018-36 et 2018-40 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Lesigny, Croissy-Beaubourg et Villenoy ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Lesigny, Croissy-Beaubourg et Villenoy

BUDGET ASSAINISSEMENT- PRÊT TRAVAUX- Délibération31-2018

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que les études pour les travaux de mise aux normes de l'assainissement comprenant la reconstruction de la station d'épuration, la réalisation du collecteur de liaison ainsi que la démolition de la station actuelle ont commencé.

Elle expose que ce projet comporte l'exécution de travaux dont elle soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le montant s'élève à la somme de 934 485.93 Euros et que la délibération 21-2018 du 21 avril 2018 prévoyait le recours à un prêt d'un montant de 200 000.00 Euros.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ainsi que son financement qui nécessite le recours à un prêt.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cet investissement. Les caractéristiques du prêt proposé par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE sont les suivantes :

- **Montant** : 200 000 Euros
- **Durée** : 20 ans
- **Taux fixe** : 1,79%
- **déblocage** : Dans 4 mois
- **Périodicité** : Trimestrielle
- **Amortissement** : échéances constantes
- **Frais de dossier** : 200.00 Euros

La Commune de COULOMMES s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de COULOMMES s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à Madame le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

AGENTS COMMUNAUX : REMUNERATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES –

Délibération 32-2018

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que lors du déménagement les agents municipaux ont à sa demande effectué des heures supplémentaires.

Vu le décret 2002-30 du 14 Janvier 2002, Madame le Maire propose de rémunérer les heures supplémentaires effectuées sur les mois de Juin et Juillet 2018 comme suit

BRECHET Jérémy, Agent technique	15 Heures
HUBERDEAU Annie, Secrétaire de Mairie	15 Heures
PINTO TEIXEIRA Sandrine, Adjoint Technique	10 Heures

Le Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE la rémunération des heures supplémentaires aux agents

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE ET ABORDS ENTREPRISE HENEAU (LOT 10)– Délibération 33-2018

Madame le Maire, rappelle au Conseil municipal le projet d'extension et de mise aux normes de la Mairie et abords.

Elle précise que suite aux modifications demandées en cours de chantier, il convient d'établir un avenant au marché de l'entreprise HENEAU

LOT 10 – ELECTRICITE
Entreprise HENEAU à TRILPORT
Montant H.T. de l'avenant n°1 : 2 220.75 Euros

Montant initial Hors Taxes du lot 10 – Electricité : 40 089.30 Euros
Montant total Hors taxes du lot 10 – Electricité : 42 310.05 Euros

Nouveau Montant total Hors Taxes du marché : 451 989.37 Euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents
Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation de l'avenant cité ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Portique du parking salle des fêtes-Mairie

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a signé le devis de l'entreprise REVEL sise 73 Route du Grand Morin à LA CELLE SUR MORIN concernant la remise en état du portique et s'élevant à 516.00 Euros TTC.

Elle confirme que ce montant sera pris en charge par l'assureur du responsable du dommage.

Périmètre de l'intercommunalité du Pays Créçois

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la délibération de QUINCY VOISINS concernant sa volonté de quitter le Pays Créçois pour intégrer la Communauté d'Agglomération du Pays de MEAUX.

Décharges sauvages

Les décharges sauvages étant de plus en plus nombreuses sur notre territoire et dans les villages voisins, la Communauté de Communes du Pays Créçois s'est engagée à faire intervenir l'entreprise SEPUR déjà mandatée pour le ramassage des ordures ménagères. Les photos et attestation de Madame le Maire seront fournies au Pays Créçois.

Prix des Maisons Fleuries

Le Conseil Municipal décide de reconduire le prix des maisons fleuries pour cette année.
La remise des diplômes aura lieu le vendredi 28 septembre 2018 à 19h30.

Repas des anciens

Le repas des anciens aura lieu cette année à COULOMMES le dimanche 30 septembre 2018.

La séance est levée à 9h30